

Département de l'Allier
Ville de VICHY (03200)

ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER RESTAURATION DU PARC DES SOURCES ET RENOVATION DE SES ABORDS



RAPPORT D'ENQUETE

ANNEXES

Jean-Louis DUGNE
Commissaire Enquêteur
Le 15 juin 2023

ANNEXES

✓	Insertions presse	3
✓	Certificat d'affichage du maire de Vichy	7
✓	Observations du public :	
	- Registre papier (10 observations)	8
	- Registre dématérialisé	17
	▪ Pièces jointes aux observations dématérialisées	
	▪ 413 observations dématérialisées	

SAINT-ENNEMOND — DIENNE (Cantal)
Guy AUDIN, son époux ;
Nicolas et Marlène,
Gaëlle et Bertrand,
ses enfants ;
Célia, Ophélie, Hugo, ses petits-enfants,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Chantal AUDIN
née VILTART
née le 10/03/1935
survenu à l'âge de 88 ans.
Les obsèques auront lieu lundi 3 avril,
à 15 heures, en l'église de Saint-Ennemond.
Chantal repose au funéraire, 100, rue de
Paris (salon Sialou).

SAINT-ENNEMOND
Le président et les membres
du comité des fêtes
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Chantal AUDIN
Secrétaire
et vous prient d'assister aux obsèques lundi
3 avril, à 15 heures, en l'église de Saint-Ennemond.
Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

NEURE
Michel et Brigitte,
Françoise et Joël (†),
Philippe et Nathalie,
ses enfants ;
Pauline, Aurélie, Emeric, Jessica, Adrien,
Charles et Elise,
ses petits-enfants ;
Paulette, sa sœur,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de
Madame Jeanne PRUNIER
née THEVENIN
survenu à l'âge de 95 ans.
Un dernier hommage lui sera rendu le lundi
3 avril 2023, à 12 heures, au crématorium
d'Neure, suivi de l'inhumation de l'urne au
cimetière de Neure, à 16 heures.
Condolances sur registre.
Jeanne PRUNIER repose à la chambre funé-
raire de Lucy-Lévis.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remer-
ciements.
PF et marbrerie Auger, Lucy-Lévis.

NEURE
Le maire et ses adjoints,
Les conseillers municipaux,
Le personnel communal
ont le regret de vous faire part du décès de
Madame Jeanne PRUNIER
Conseillère municipale de 1989 à 1995
Adjointe au maire de 1995 à 2001
Un dernier hommage lui sera rendu au
cimetière de Neure, le lundi 3 avril 2023, à
16 heures.
Nous adressons nos sincères condoléances
à la famille.
Condolances sur www.dansnoscoeurs.fr

Pour toutes
vos annonces
Obsèques 04.73.17.31.41
obsèques@centrefrance.com
CentreFrance

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS
LEZOUX (Puy-de-Dôme)
BELLERIVE-SUR-ALLIER
COURTINAT Gaston,
COURTINAT Gabriel,
ses frères ;
Ses neveux, nièces, et Odile
vous font part du décès de
Madame Yvonne MOREL
Une pensée est demandée pour son frère
Raymond
Candolances sur www.dansnoscoeurs.fr

AVIS DE DÉCÈS
MONTLUÇON — TEILLET-ARGENTY
Ses enfants ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Claudine, sa sœur,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Monsieur Marcel HABRIAS
Selon la volonté du défunt, les obsèques
ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Une pensée est demandée pour son épouse
et son fils
Gisèle et Patrick
PF Provost, Domérat-Montluçon-Huriel.
Candolances sur www.dansnoscoeurs.fr

ANNONCES
LÉGALES
Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrance.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com
Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à
la publication des annonces judiciaires et légales
sur l'ensemble du département de l'Allier
au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre
2021 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

MARCHÉS INFÉRIEURS À 90.000 €
assemblea
Bâtisseur de liens
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE

1. Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : Assemblea Allier, 42
rue de la République, 03000 Asnières, Tél : 04 70 44 56 01, Adresse du
profil acheteur : www.assemblea.fr.
2. Objet du Marché : Marché de maîtrise d'œuvre portant sur la concep-
tion et la réalisation des ouvrages d'infrastructures des phases 3 et 4 de
la ZAC « Parc Sainte-Catherine ».
La mission consiste à concevoir et réaliser les ouvrages suivants :
- Le marché comprend une tranche ferme et 4 tranches optionnelles.
Lieu principal de prestation : TEILLET (03400)
3. Type de procédure : Procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux
dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-17 du Code de la commande
publique.
4. Conditions de participation : Définies dans le règlement de la consulta-
tion. La consultation est ouverte aux opérateurs économiques disposant de
compétences dans le domaine de l'ingénierie des VRD, ce la perfor-
mance environnementale, des paysages et/ou de l'urbanisme.
5. Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse,
aggravée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consulta-
tion.
6. Date limite de réception des offres : 28 avril 2023, 12 heures
Les modalités de remise des offres sont précisées dans le règlement de la consulta-
tion.
7. Modalités de financement et de paiement : Tranche ferme : prix ferme
Tranches optionnelles : Prix révisibles mensuellement.
Paiement à 30 jours.
8. Renseignements complémentaires : le dossier de consultation est
disponible en téléchargement sur le profil acheteur www.assemblea.fr
Assemblea intervient dans le cadre d'une concession d'aménagement
conclue avec la ville d'Yzeure.
9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 27 mars 2023

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Ouverture d'une enquête publique relative au projet de création
d'un premier défilé des abords de monuments historiques
présenté par Vichy Communauté sur le territoire de la commune
de Vichy (03200)
Par arrêté préfectoral n° 2017/2023 du 24 mars 2023, a été prescrite, pour
une durée de quinze jours, du jeudi 20 avril 2023 à 9 heures 30 au
vendredi 5 mai 2023 inclus à 16 heures, l'ouverture d'une enquête publi-
que préalable au projet susvisé.
L'opération a pour objet la création d'un Premier Défilé des Abords
de neuf monuments historiques sur le territoire de la ville de Vichy.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une auto-
risation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.
Les communes concernées par cette enquête sont : Vichy et Cosset.
Le commissaire d'agglomération Vichy Communauté, dont le siège ad-
ministratif se situe : 9 Place Charles de Gaulle, CS 92959 - 03200 VICHY-
CEDEX est l'autorité responsable du projet.
Par décision du 20 février 2023, le président du tribunal administratif de
Clermont-Ferrand a désigné Monsieur Robert FRADIN, officier de l'Armée
de l'Air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empê-
chement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé
après interruption de l'enquête.
Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'en-
quête :
- sur internet aux adresses suivantes :
www.allier.gouv.fr/ceux-à-publications > Enquêtes et consultations pu-
bliques/Consultations publiques en cours
vichy-communaute.fr > rubrique Consultations/Consultations/Annonces
- sur support papier et support numérique, au maire de Vichy :
- du lundi au vendredi 8h30-12h15 et 13h45-16h
- sur support papier et support numérique, à l'Hôtel d'agglomération :
- du lundi au jeudi 8h30-12h15 et 13h45-16h et le vendredi 8h30-12h30
et 13h45-17h
Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir
du jeudi 20 avril 2023 à 9 heures 30, jusqu'au vendredi 5 mai 2023 à 16
heures, selon les modalités suivantes :
- sur les registres d'enquête disponibles en mairie de Vichy et à l'Hôtel
d'agglomération, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse
de la mairie de Vichy, Place de l'Hôtel de Ville 03200 VICHY
- par courrier transmis à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse
de l'Hôtel d'agglomération, 9 Place Charles de Gaulle, 03200 VICHY
- par voie électronique à l'adresse suivante :
prel-avis-public@allier.gouv.fr
- directement et anonymement auprès du commissaire enquêteur, pendant
ses permanences assurées les jours suivants :
- à l'Hôtel d'agglomération - Jeudi 20 avril 2023 de 9 h 30 à 11 h 30
- Vendredi 5 mai 2023 de 14 h 00 à 16 h 00
- à la mairie de Vichy - Vendredi 28 avril 2023 de 14 h 00 à 16 h 00
Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres
d'enquête tenus à disposition du public.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à
disposition du public, en mairie de Vichy et à l'Hôtel d'agglomération et
sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr, à réception et pen-
dant un an à compter de la clôture de l'enquête.
Cet avis au public annonce l'ouverture de l'enquête sera affiché en
mairie de Vichy et Cosset, ainsi qu'à l'Hôtel d'agglomération et sur les
sites de la mairie de Vichy, au moins avant la date d'ouverture de
l'enquête et durant toute la durée de l'enquête.
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :
VICHY COMMUNAUTE
à l'attention de Mme Elisabeth CUISSET
Vice-Présidente de Vichy Communauté
Représentée par M. Frédéric Aguières, Président
Maire d'agglomération - 9 Place Charles de Gaulle
CS 92959 - 03200 VICHY-CEDEX
Tél. : 04 70 96 57 00
Courriel : contact.amenagement@vichy-communaute.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PATRIMOINE MONDIAL
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU
PROJET DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA RESTAURATION DU
PARC DES SOURCES ET LA RENOVATION DE SES ABORDS À VICHY
SOUIS À EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
Par arrêté n°2023-495 en date du 18 mars 2023, le Maire Vichy a ordonné
l'ouverture de l'enquête publique du 17 avril 2023 à 8h30 à 17 mai 2023
à 17h30 sur le projet de permis d'aménager du parc des sources à Vichy
soumis à évaluation environnementale.
A cet effet, Monsieur Jean-Louis Dugas a été désigné en qualité de com-
missaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Cler-
mont-Ferrand.
Le dossier d'enquête est constitué :
- Du permis d'aménager ;
- De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- De l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature
- Du mémoire réponse au Conseil National de la Protection de la Nature
- De l'autorisation de France sur Monuments Historiques
- De l'avis-projet définitif et de la délibération correspondante
- De la note de présentation du projet
- De l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les
Bâtiments Historiques
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable,
en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non
mouillés, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à la Mairie de
Vichy, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la Mairie de Cosset, à l'adresse
suivante :
- Mairie de Vichy - 9 Place Charles de Gaulle - 03200 VICHY
Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématériali-
sée :
- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de
Vichy aux horaires mentionnés ci-dessus.
- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : https://www.democratie-
active.fr/#restaurationsources
Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Vichy pendant la
durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du
public aux dates et heures suivantes :
- lundi 17 avril : de 8h30 à 12h00
- jeudi 20 avril : de 8h30 à 17h30
- mardi 25 avril : de 8h30 à 12h00
- vendredi 28 avril : de 13h30 à 17h30
- jeudi 4 mai : de 8h30 à 12h00
- mercredi 10 mai : de 8h30 à 12h00
- vendredi 12 mai : de 13h30 à 17h30
- mercredi 17 mai : de 13h30 à 17h30
Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner
ses observations et propositions :
- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Vichy,
- par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Vichy - place de l'Hôtel de ville - 03200 Vichy
restaurationsources@democratie-active.fr
Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Dominique
Scherer, directeur des espaces verts de la Ville de Vichy.
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le
commissaire-enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre
son rapport.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-en-
quêteur sera déposée à la Mairie de Vichy, sur le site internet dédié :
https://www.democratie-active.fr/#restaurationsources
et en préfecture de l'Allier pour être tenu à la disposition du public
pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être délivré
par la Mairie de Vichy éventuellement modifié pour tenir compte des avis
qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du
commissaire enquêteur.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
Centre de enrobage au bitume de matériaux routiers (à chaud)
relevant de la rubrique 2521* de la nomenclature des Installations
Classées pour la Protection de l'Environnement, dans la commune
de Varennes-sur-Allier
Maire d'ouvrage : société ALLIER ENROBÉ
Par arrêté préfectoral n° 788/2023 du 23 mars 2023, le dossier présenté
par la société ALLIER ENROBÉ concernant une demande d'enregistrement
d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers (à chaud)
dans la commune de Varennes-sur-Allier (03150), sera soumis à la con-
sultation du public du lundi 17 avril au mardi 16 mai 2023 inclus.
Le dossier (format papier) ainsi qu'un registre pourront recueillir les obser-
vations des personnes intéressées, seront déposés et tenus à la disposition
du public dans la mairie de Varennes-sur-Allier, aux jours et heures habi-
tuellement d'ouverture, soit :
- lundi et mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- mardi et jeudi : de 09h00 à 12h00
- vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le public peut également adresser ses observations par voie postale direc-
tement à la Direction de la coordination interministérielle et de l'ingénierie
environnementale - Bureau des Infrastructures et de l'habitat publique - CS 31649 -
03016 Moulins Cedex, ou par courrier à l'adresse suivante : prel-avis-
public@allier.gouv.fr
Le dossier d'enregistrement présenté par la société ALLIER ENROBÉ,
l'arrêté préfectoral portant ouverture de la consultation du public, ainsi
que l'avis de consultation du public seront publiés sur le site internet de
la Préfecture de l'Allier : www.allier.gouv.fr Rubriques : Publications -
Enquêtes et consultations publiques - Consultations publiques en cours.
Le présent avis sera affiché, 15 jours au moins avant la date d'ouverture
de la consultation au public, en mairie de Varennes-sur-Allier, com-
mune d'implantation, de Créchy et de Ronghes, communes concernées
par les risques et mouvements dont le projet peut être la source et
sur le site internet de la commune d'implantation.
L'avis au public sera également affiché par le demandeur sur le site.

TRIBUNAUX
AUTRE PROCÉDURE
Par arrêté en date du 23 mars 2023, le Cour d'Appel de Nîmes a confirmé
partiellement le jugement ordonnant la conversion de la procédure de
redressement judiciaire en liquidation judiciaire concernant monsieur Pascal
VIRLOGEUX, résidant 11 Village de l'Escaze 03240 LE THOU, rendu par
le tribunal judiciaire de MONTLUÇON le 15 septembre 2022, en ce qu'elle
a autorisé la poursuite d'activité jusqu'au 10 novembre 2022. Le Greffier

Vichy Communauté / Avant droit documentations@vichy-communaute.fr

Avis d'obsèques / Annonces classées

CARNET SERVICES OBSEQUES

POMPES FUNÈRES

- POMPES FUNÈRES COLOMBAT**
 7/7 - 24h/24
 LE MAYET-DE-MONTAGNE - Tél. 04.70.59.39.12
- POMPES FUNÈRES ANDRÉ MEUNIER MAISON DABRIGÉON**
 FUNÉRARUM - MARBRERIE
 VARENNES-SUR-ALLIER - Tél. 04.70.45.06.93
- POMPES FUNÈRES VIALLET MARBRIER**
 ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSEQUÉ-
 CHAMBRE FUNÉRAIRE « LES SAULES »
 DOMPIERRE-SUR-BESBRE
 Tél. 04.70.34.50.89
- POMPES FUNÈRES ROCHER MAISON DABRIGÉON**
 MARBRERIE - FUNÉRARUM
 15, Grande-Rue - GANNAT - Tél. 04.70.90.02.84
- POMPES FUNÈRES KROST MAISON DABRIGÉON**
 CHAMBRE FUNÉRAIRE - MARBRERIE
 20, rue du Repas - YZEURE - MOULINS
 GARNAT-SUR-ENGIÈVRE - Tél. 04.70.42.75.89
- DIDIER BEAUDONNET POMPES FUNÈRES**
 PF - MARBRERIE - FUNÉRARUM :
 BELLENAVES - 04.70.58.35.34
 FLEURS ET ARTICLES FUNÉRAIRES :
 BELLENAVES - 04.70.58.31.29
 EBREUIL - 04.70.90.71.78
- POMPES FUNÈRES DABRIGÉON**
 MARBRERIE - CONTRATS OBSEQUES
 DEVIS GRATUITS
 FUNÉRARUM VICHY - 04.70.95.14.14
 FUNÉRARUM LAPALISSE - 04.70.98.14.53
- MAISON VIGOUROUX**
 POMPES FUNÈRES-MARBRERIE
 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSÉS
 Tél. 04.70.58.02.75
- POMPES FUNÈRES BERNARD VITURAT**
 ROC ECLERC Moulins, Neully-le-Réal
 24h/24 - 7jours/7
 Tél. 04.70.43.85.72
- ROC'ECLERC POMPES FUNÈRES FAUCHERON 24/24**
 FUNÉRARUM MONTLUÇON - 04.70.03.86.57
 FUNÉRARUM DOMÉRET - Tél. 04.70.20.16.16
 COMMENTRY - 04.70.64.94.38
 CUSSET VICHY - 04.70.99.09.90
- POMPES FUNÈRES GENESTIER MAISON DABRIGÉON**
 MARBRERIE - FUNÉRARUM
 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE
 Tél. 04.70.45.41.87
- ÉTABLISSEMENTS BOUSSEL LA MAISON DES OBSEQUES**
 LAPALISSE - 04.70.99.23.89
 LE DONJON - 04.70.42.10.71
 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE - 04.12.04.28.40
 VARENNES SUR ALLIER - 04.70.47.45.59
 VICHY BARTINS - 04.12.04.27.97
 VICHY DENIERE - 04.70.31.33.79
 VICHY JEAN JAURÈS - 04.70.97.74.37
- SOPHIE KROST POMPES FUNÈRES**
 PF MARBRERIE indépendantes
 24h/24
 1, boulevard François-Mitterand
 03400 YZEURE - Tél. 04.70.20.88.68
- POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES**
 7/7 - 24h/24
 MOULINS - Tél. 04.70.20.87.90
 ST-POURÇAIN-SUR-SIOULE - Tél. 04.70.45.31.69
 VICHY - Tél. 04.70.97.24.24
 CUSSET - Tél. 04.70.31.00.01
- POMPES FUNÈRES IRLINGER**
 7/7 - 24h/24
 MOULINS - Tél. 04.70.44.09.92

MONUMENTS FUNÉRAIRES

- MARBRERIE MOURIER FABRICANT**
 Tél. 04.70.03.38.21
 Site : www.marbrerie Mourier.fr
 Mail : marbrerie.mourier@wanadoo.fr

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au **04 73 17 30 98**

CENTRE FRANCE PUB
Funéraire

Pour un **AVIS D'OBSEQUES** qui lui ressemble, dites-le avec des mots, mais aussi **AVEC DES SYMBOLES**

Vous pouvez aussi agrémenter votre avis avec **UN CADRE NOIR EBÈNE ou UNE PHOTO**

04 73 17 31 41 • obseques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS



Expertise Comptable et Conseil
3 Parc de Fontenailles
03400 TOULON SUR ALLIER

G.A.E.C. RIBIER
Siège social : « Les Guillottes » - 03240 CRESSANGES
RCS de CUSSET n° 498 047 711

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant acte SSP du 16/03/2023, l'AGE des associés du G.A.E.C. RIBIER, agréé le 27/02/2007 sous le n° 1937, a - procédé à compter du 01/01/2023 à la transformation du G.A.E.C. en E.A.R.L. ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEILS RIBIER. Forme : société civile particulière régie par la loi 85-697 du 11 juillet 1985. Capital social : 110 000 €. Siège social : 157 route de la Chamay - « Les Guillottes » - 03240 CRESSANGES. Objet : Exploitation et gestion de biens optiques et toutes opérations s'y rattachant à cet effet. Durée : 99 ans. Gérant : M. RIBIER Nicolas, domicilié à : 157 route de la Chamay - « Les Guillottes » - 03240 CRESSANGES, avec les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société vis à vis des tiers. Cession de parts : agrément des cessions par les associés. Immatriculation : RCS de CUSSET. Pour avis et mention, le gérant

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

VICHY PATRIMOINE MONDIAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023-855 en date du 28 mars 2023, le Maire Vichy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 17 avril 2023 à 8h30 au 17 mai 2023 à 17h30 sur le projet de permis d'implantation de parc des sources à Vichy soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis Dupue a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête est consultable :

- Du permis d'aménager
- De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- De l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature
- Du mémoire réponse au Conseil National de la Protection de la Nature
- De l'autorisation de travaux sur Monuments Historiques
- De l'avis du projet définitif de la délibération correspondante
- De la note de présentation du projet
- De l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les fouilles archéologiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à la Mairie de Vichy, siège de l'enquête publique, situé Place de l'Hôtel de ville - 03200 Vichy et ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Vichy aux horaires mentionnés ci-dessus ;

- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/restaurationdesources/>

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Vichy pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 17 avril : de 8h30 à 12h00
- jeudi 20 avril : de 13h30 à 17h30
- mardi 25 avril : de 8h30 à 12h00
- vendredi 28 avril : de 13h30 à 17h30
- jeudi 4 mai : de 8h30 à 12h00
- mercredi 10 mai : de 8h30 à 12h00
- vendredi 12 mai : de 13h30 à 17h30
- mercredi 17 mai : de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Vichy,

- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vichy - place de l'Hôtel de ville - 03200 Vichy

- par courriel à l'adresse suivante : restaurationdesources@democratie-active.fr

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Dominique Scheres, directeur des espaces verts de la Ville de Vichy.

À l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Vichy, sur le site internet dédié :

<https://www.democratie-active.fr/restaurationdesources/>

et en préfecture de l'Allier pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être délivré par le Maire de Vichy éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

202304

Le DIVERTO de votre quotidien de ce **dimanche 2 avril 2023** comporte un ou plusieurs encarts publicitaires, en fonction des éditions, liste ci-jointe :

Encarts DIVERTO Centre France :
Clermont-Fd ; Riom ; Thiers / Ambert ; Issoire ; Vichy ; Montluçon ; Haute-Loire ; Creuse ; Cher ; Nièvre ; broché « DABRIGÉON »

Clermont : glissé « DORAT VERTS LOISIRS »

Moulins : glissé « CASINO BOURBON L'ARCHAMBAULT »

Creuse : mise sous papier « JUILLES VERTS LOISIRS »

Brive ; Tulle : mise sous papier « MENUE CULTURE »



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet de web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours

100% gratuit

Alertes par email

LA MONTAGNE

SA : Conseil d'administration au capital de 609.716,01 €
RCS de Clermont-Ferrand n° 855 400 100 - SIRET : 855 400 100 000 10
45, rue du Cloître - BP056 CLEMONT-FERRAND Cedex 2
Téléphones : 04.73.02.02 - N° TVA : FR04 855 400 100

Président du Conseil d'administration : **M. Alain VERDINE**
Directeur général : **Mess Solès ROUÏU**
Directrice de la publication : **M. Stéphane VERGÈDE**
Directeurs adjoints : **M. Renaud VITTON**

N° CPPAP : 0425 / 8643 - N° CNL : 270302
MONTROUILLON - ICC - 40, rue Montvillain - 63000 Clermont-Ferrand

TARIF DES ABONNEMENTS	
LA MONTAGNE	UN AN
DIMANCHE	52 numéros - 104 €

La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit de nos articles ou informations est interdite.

LETRI + FACILE

Journal imprimé sur du papier recyclé et certifié par le Canada à partir de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'autoimpression des avis est de 0,022 g/m² de papier.

Avis d'obsèques / Annonces classées

CARNET SERVICES OBSÈQUES

POMPES FUNÈRES

● **POMPES FUNÈRES DABRIGEON**
MARBRERIE - CONTRATS OBSÈQUES
DEVIS GRATUITS
FUNÉRAIRIUM VICHY - 04.70.96.14.14
FUNÉRAIRIUM LAPALISSE - 04.70.99.14.53

● **MAISON VIGOUROUX**
POMPES FUNÈRES-MARBRERIE
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
Tél. 04.70.58.02.75

● **ROC'ECLERC - PF FAUCHERON 24/24**
FUNÉRAIRIUM MONTLUÇON - 04.70.03.86.57
FUNÉRAIRIUM DOMÉRAT - Tél. 04.70.20.16.16
COMMÉTRY - 04.70.64.34.38
CUSSET VICHY - 04.70.99.09.90

● **POMPES FUNÈRES GENESTIER**
MAISON DABRIGEON
MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
SAINT-POURÇAIN-SUR-SICOULE
Tél. 04.70.45.41.87

● **ÉTABLISSEMENTS BOUSSEL**
La Maison des obsèques
Lapalisse - 04.70.99.23.89
Le Donjon - 04.70.42.10.71
Saint-Fourçain-sur-Sioule - 04.12.04.28.40
Varennes-sur-Ailier - 04.70.47.45.59
Vichy-Bartins - 04.12.04.27.97
Vichy-Denière - 04.70.31.33.79
Vichy-Jean-Jaurès - 04.70.97.74.37

● **POMPES FUNÈRES BERNARD VITURAT**
ROC'ECLERC Moulins, Neuilly-le-Réal
24h/24 - 7j/24
Tél. 04.70.43.85.72

● **SOPHIE KROST POMPES FUNÈRES**
PF MARBRERIE indépendantes
24h/24
1, boulevard François-Mitterrand
03400 ZYEUZE - Tél. 04.70.20.88.68

● **POMPES FUNÈRES ANDRÉ MEUNIER**
MAISON DABRIGEON
FUNÉRAIRIUM - MARBRERIE
VARENNES-SUR-AILIER - Tél. 04.70.45.05.93

● **POMPES FUNÈRES VIALLET**
MARBRERIE
ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
CHAMBRE FUNÉRAIRE - LES SAULES -
DOMPIÈRE-SUR-SEIGRE - Tél. 04.70.34.50.89

● **POMPES FUNÈRES ROCHER**
MAISON DABRIGEON
MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
15, Grande Rue - GANNAT - Tél. 04.70.90.02.84

● **POMPES FUNÈRES KROST**
MAISON DABRIGEON
CHAMBRE FUNÉRAIRE - MARBRERIE
20, rue du Pape - ZYEUZE - MOULINS
GARNAT-SUR-ENGÈVÈRE - Tél. 04.70.42.76.89

● **DIDIER BEAUDONNET**
POMPES FUNÈRES
PF - MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
BELENAVES - 04.70.58.35.34
FLEURS ET ARTICLES FUNÉRAIRES :
BELENAVES - 04.70.58.31.29
EBREUIL - 04.70.90.71.78

● **MARBRERIE MOURIER FABRICANT**
Tél. 04.70.03.38.21
Site : www.marbreriemourier.fr
Mail : marbrerie.mourier@wanadoo.fr

● **MONUMENTS FUNÉRAIRES**
Tél. 04.70.03.38.21

● **MARBRERIE MOURIER FABRICANT**
Tél. 04.70.03.38.21

THENEUILLE — VENAS — YGRANDE CUSSET

Bernadette, son épouse ;
Emilie et Nicolas, Stéphanie, ses enfants ;
Franck LAURENT, son fils de cœur, et Rachel,
ainsi que leurs filles ;
Costa, Cléo, ses petits-fils chéris ;
Mme Renée FALATIK, sa maman ;
Ses sœurs et son frère,
Ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Marc FALATIK
survenu à l'âge de 61 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le
vendredi 21 avril 2023, à 11 heures, en l'église
de Theneuille.
Condoléances sur registres.

La famille remercie par avance toutes les
personnes qui prendront part à sa peine.
PF Chabuel, Bourbon/Archambault.
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS MOULINS

Annie, son épouse ;
Ses enfants et petits-enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Christian GUÉDARD
Selon la volonté du défunt, ses obsèques
ont eu lieu dans l'intimité familiale.

AVIS DE DÉCÈS LA PETITE-MARCHE — ROYAT

Remy GAGNIÈRE, son fils ;
Marc et Anne-Marie GAGNIÈRE, ses parents ;
Jean-Luc GAGNIÈRE et Marie-Gisèle, son frère ;
Hugo GAGNIÈRE, son neveu ;
Denis MALARANÇHE,
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de
Madame Patricia GAGNIÈRE
survenu à l'âge de 54 ans.
Selon la volonté de la défunte, les obsèques
ont eu lieu dans l'intimité familiale.

PF Faucheron/Roc-Eclerc, Montluçon-Domérat.

REMERCIEMENTS

CÉBAZAT

Mme Lysiane DELAUME et sa famille
remercient très sincèrement toutes les personnes
qui par leur présence, envois de fleurs et
de plaques, leurs messages et leur soutien se
sont associées à leur douleur lors du décès de
Monsieur Louis Raymond DELAUME
PFG, services funéraires, Cébazat.

Pour toutes vos annonces

Obsèques 04.73.17.31.41
obsèques@centrefrance.com

CentreFrance

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centrefrancelégales.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité
à la publication des annonces judiciaires et légales
sur l'ensemble du département de l'Allier
au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre
2021 relatif à la tarification et aux modalités
de publication de ces annonces.

VIE DES SOCIÉTÉS

THE SCHOOL CARRAGE
SARL au capital de 100 000 euros
BOURGOGNE ALLIER
Siège social : 1, rue de l'Église 03190 ESTIVAREILLES
913 188 355 RCS MONTLUÇON

CHANGEMENT D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associé unique a
décidé : d'étendre l'objet social aux activités de toutes activités de
véhicules de tourisme/vidéotourisme et motorisés et de modifier en
conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. La Gérance

L'association CENTRE DE GESTION AGRÉE
BOURGOGNE ALLIER
Agréée sous le n° 1.03.710 - APE 6920 Z -
Siret 3832878500240
149 allée Joanny Mommeslin - 71850 CHARNAY LES MACON

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de l'association CCA Bourgogne Allier sont convoqués en
assemblée générale extraordinaire et ordinaire le vendredi 5 mai 2023 à
10h00, dans les locaux du Domaine Joseph LAFARGE - 630 Chemin du
Grand Bois - 71250 LUIGNY, pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

- Assemblée Générale Ordinaire :
1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mai 2022
2- Rapports d'activité et financier
3- Rapport du commissaire aux comptes
4- Approbation des rapports et des comptes
5- Approbation des résolutions
6- Questions diverses

Assemblée Générale Extraordinaire :
1- Approbation des résolutions
2- Questions diverses

Tout membre peut se faire représenter par un administrateur, grâce à un
pouvoir.
Les documents concernant l'AGE et AGO, ainsi que la liste des administrateurs,
sont disponibles au siège de l'association à CHARNAY LES MACON,
Philippe DEOTTE,
Président

OK TRANS
SAS au capital de 10000 €
Siège social :
181 CITE DU MOULIN A VENT 63370 Lempsdes
821 625 258 RCS de Clermont-Ferrand

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'AGE du 18/04/2023 a décidé de : - Transférer le siège social 17 CHEMIN
DU SAULE BLANC 03450 Ebreuil, à compter du 18/04/2023. - Nommer
Gérant M. PINEL GUILLAUME, demeurant 17 CHEMIN DU SAULE BLANC,
03450 Ebreuil, en remplacement de M. HAMMA KARIM, à compter du
18/04/2023. - Modifier la dénomination qui devient : TRANSPORES PINEL
- Diminuer le capital social de 10000 € à 5000 €, à compter du
18/04/2023 - Président : M. HAMMA KARIM, demeurant 181 CITE DU
MOULIN A VENT, 63370 Lempsdes. Radiation au RCS de Clermont-Ferrand
et réimmatriculation au RCS de Cusset.

OK TRANS
SAS au capital de 10000 €
Siège social : 181 CITE DU MOULIN A VENT 63370 Lempsdes
821 625 258 RCS de Clermont-Ferrand

MODIFICATIONS

L'AGE du 18/04/2023 a décidé de : - Nommer Président M. PINEL GUILLAUME,
demeurant 17 CHEMIN DU SAULE BLANC 03450 Ebreuil, en remplacement
de M. HAMMA KARIM, à compter du 18/04/2023. - Modifier la
dénomination qui devient : TRANSPORES PINEL, à compter du
18/04/2023. - Diminuer le capital social de 10000 € à 5000 €. Mention
au RCS de Clermont-Ferrand

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

VICHY PATRIMOINE MONDIAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023-095 en date du 28 mars 2023, le Maire Vichy a donné
l'ouverture de l'enquête publique du 17 avril 2023 à 8h30 au 17 mai 2023
à 17h30 sur le projet de permis d'aménager du parc des sources à Vichy
soumis à évaluation environnementale.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis Dugne a été désigné en qualité de
commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête est consultable :
- Du permis d'aménager
- De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale

- De l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature
- Du mémoire réponse au Conseil National de la Protection de la Nature
- De l'autorisation de travaux sur Monuments Historiques
- De l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les
feuilles archéologiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable,
en version papier et accompagnée d'un registre d'enquête à feuilles non
mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à la Mairie de Vichy,
siège de l'enquête publique, situé Place de l'Hôtel de ville - 03200 Vichy
et ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h45 à 16h00
Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :

- Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Vichy
aux horaires mentionnés ci-dessus,
- Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/restaurationpordessources/>

Le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Vichy pendant la
durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du
public aux dates et heures suivantes :

- mardi 17 avril : de 8h30 à 12h00
- jeudi 20 avril : de 13h30 à 17h30
- vendredi 28 avril : de 13h30 à 17h30

- mardi 25 avril : de 8h30 à 12h00
- mercredi 10 mai : de 8h30 à 12h00
- vendredi 12 mai : de 13h30 à 17h30
- mercredi 17 mai : de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner
ses observations et propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Vichy,
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Vichy - place de l'Hôtel de ville - 03200 Vichy
- par courriel à l'adresse suivante :

restaurationpordessources@democratie-active.fr
Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Dominique
Scherer, directeur des espaces verts de la Ville de Vichy.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le
commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre
son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur
sera déposée à la Mairie de Vichy, sur le site internet dédié :
<https://www.democratie-active.fr/restaurationpordessources/>
et au préfecture de l'Allier pour être tenue à la disposition du public
pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être délivré
par le Maire de Vichy éventuellement modifié pour tenir compte des avis
qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du
commissaire enquêteur.

208653

Centre France Pub

Avis d'obsèques / Annonces classées

03

CARNET SERVICES OBSÈQUES

POMPES FUNÈRES

- POMPES FUNÈRES DABRIGÉON**
 MARBRERIE - CONTRATS OBSÈQUES
 DEVIS GRATUITS
 FUNÉRAIRIUM VICHY - 04.70.96.14.14
 FUNÉRAIRIUM LAPALISSE - 04.70.99.14.53
- MAISON VIGOUROUX**
 POMPES FUNÈRES-MARBRERIE
 SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES
 Tél. 04.70.58.02.75
- ROC'ECLERC - PF FAUCHERON 24/24**
 FUNÉRAIRIUM MONTLUÇON - 04.70.03.88.57
 FUNÉRAIRIUM DOMÉRY - Tél. 04.70.20.16.16
 COMMENTRY - 04.70.64.94.38
 CUSSET VICHY - 04.70.99.09.90
- POMPES FUNÈRES GENESTIER**
MAISON DABRIGÉON
 MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
 SAINT-POURÇAIN-SUR-SICULE
 Tél. 04.70.45.41.87
- ÉTABLISSEMENTS BOUSSEL**
 La Maison des obsèques
 Lapalisse - 04.70.99.23.89
 Le Donjon - 04.70.42.10.71
 Saint-Pourçain-sur-Sicule - 04.12.04.28.40
 Varennes-sur-Allier - 04.70.47.45.59
 Vichy-Bartins - 04.12.04.27.97
 Vichy-Denière - 04.70.31.33.79
 Vichy-Jean-Jaurès - 04.70.97.74.37
- POMPES FUNÈRES BERNARD VITURAT**
 ROC'ECLERC Moulins, Neully-le-Réal
 24h/24 - 7jours/7
 Tél. 04.70.43.85.72
- SOPHIE KROST POMPES FUNÈRES**
 PF MARBRERIE indépendantes
 24h/24
 1, boulevard François-Mitterand
 03400 YEZURE - Tél. 04.70.20.88.68
- POMPES FUNÈRES ANDRÉ MEUNIER**
MAISON DABRIGÉON
 FUNÉRAIRIUM - MARBRERIE
 VARENNES-SUR-ALLIER - Tél. 04.70.45.06.93
- POMPES FUNÈRES VIALLET**
MARBRERIE
 ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSÈQUES
 CHAMBRE FUNÉRAIRE « LES SAULES »
 DOMPIERRE-SUR-BESBRE - Tél. 04.70.34.50.89
- POMPES FUNÈRES ROCHER**
MAISON DABRIGÉON
 MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM
 15, Grande Rue - GANNAT - Tél. 04.70.90.02.84
- POMPES FUNÈRES KROST**
MAISON DABRIGÉON
 CHAMBRE FUNÉRAIRE - MARBRERIE
 20, rue du Repos - YEZURE - MOULINS
 GARNAT-SUR-ENGIÈVRE - Tél. 04.70.42.76.89
- DIDIER BEAUDONNET**
POMPES FUNÈRES
 PF - MARBRERIE - FUNÉRAIRIUM :
 BELLENAVES - 04.70.58.35.34
 FLEURS ET ARTICLES FUNÉRAIRES :
 BELLENAVES - 04.70.58.31.29
 EBREUIL - 04.70.90.71.78

MONUMENTS FUNÉRAIRES

- MARBRERIE MOURIER FABRICANT**
 Tél. 04.70.03.38.21
 Site : www.marbrerie Mourier.fr
 Mail : marbrerie.mourier@wanadoo.fr

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez au **04 73 17 30 98**

AVIS D'OBSÈQUES

Retrouvez nos avis sur lamontagne.fr et dansuncoeurs.fr
 Pour nous contacter obsèques@centrefrance.com

THIONNE — DOMPIERRE-SUR-BESBRE THIEL-SUR-ACOLIN

Victor et Charlyne, Lilian et Aline, Louise, ses enfants ;
 William, son compagnon ;
 Jean-Pierre, son papa ;
 Benjamin, son frère, et Aurélie ;
 Noémie, sa mère,
 Ainsi que toute la famille
 ont le regret de vous faire part du décès de

Virginie PAUTONIER

Ses obsèques auront lieu **mardi 25 avril 2023, à 10 heures**, en l'église de Thionne, suivies de la crémation dans l'intimité familiale.
 Une pensée est demandée pour sa maman

Nicole

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
 PF Viallet, marbrerie, Dompière.

89790



CENTRE FRANCE PUB
 Funéraire

Pour un **AVIS D'OBSÈQUES** qui lui ressemble, dites-le avec des mots, mais aussi **AVEC DES SYMBOLES**



Vous pouvez aussi agrémentez votre avis avec un **CADRE NOIR ÉBÈNE** ou **UNE PHOTO**

04 73 17 31 41
obsèques@centrefrance.com

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur www.centreofficielles.com
04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Allier ou tant en vigueur que par arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

VICHY PATRIMOINE MONDIAL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023-895 en date du 28 mars 2023, le Maire Vichy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du **17 avril 2023 à 8h30** ou **17 mai 2023 à 17h30** sur le projet de permis d'aménager du port des sources à Vichy soumis à l'évaluation environnementale.
 A cet effet, Monsieur Jean-Louis Dupuy a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.
 Le dossier d'enquête est constitué :
 - Du permis d'aménager ;
 - De l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
 - Du mémoire réponse à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
 - De l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature ;
 - Du mémoire réponse au Conseil National de la Protection de la Nature ;
 - De l'autorisation de travaux sur Monuments Historiques ;
 - De l'avis relatif au dossier et de la décision de l'autorité compétente ;
 - De la note de présentation du projet ;
 - De l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles concernant les fouilles archéologiques

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable, en version papier et accompagné d'un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur à la Mairie de Vichy, siège de l'enquête publique, situé Place de l'hôtel de ville - 03200 Vichy et ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h00. Le dossier d'enquête sera également consultable en version dématérialisée :
 - Depuis un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Vichy aux horaires mentionnés ci-dessus,
 - Sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.cemacrolie-activer.fr/restauration/pardesources/>

le commissaire-enquêteur sera présent à la Mairie de Vichy pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 17 avril** : de 8h30 à 12h00
- **jeudi 20 avril** : de 13h30 à 17h30
- **mardi 25 avril** : de 8h30 à 12h00
- **vendredi 28 avril** : de 13h30 à 17h30
- **jeudi 4 mai** : de 8h30 à 12h00
- **mercredi 10 mai** : de 8h30 à 12h00
- **vendredi 12 mai** : de 13h30 à 17h30
- **mercredi 17 mai** : de 13h30 à 17h30

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner ses observations et propositions :
 - sur le registre papier ouvert à cet effet et disponible à la Mairie de Vichy,
 - par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Vichy - place de l'hôtel de ville - 03200 Vichy
 - par courriel à l'adresse suivante : restaurationsources@demacrolie-activer.fr

Toute demande d'information pourra être sollicitée auprès de M. Dominique Scherer, directeur des espaces verts de la Ville de Vichy.
 A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours pour remettre son rapport.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Mairie de Vichy, sur le site internet dédié : <http://www.demacrolie-activer.fr/restauration/pardesources/> et en préfecture de l'Allier pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
 À l'issue de l'enquête publique, le permis d'aménager pourra être délivré par le Maire de Vichy éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

200654

CENTRE FRANCE PUB Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
 04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

VENTES AUX ENCHÈRES DES COMMISSAIRES-PRISEURS ET SOCIÉTÉS DE VENTE VOLONTAIRE

HÔTEL DES VENTES DE CLERMONT-FERRAND



SAS Hôtel des Ventes de Clermont-Ferrand - Agréé n° 2005-111

EXPERTISES GRATUITES

Le 27 avril, de 10 h à 16 h

ESPACE ART 81

81, rue Blatin - Clermont-Ferrand

Rendez-vous au : **06 08 51 67 87**

ou envoi de photos à : accueil@hdvclermont.com

CENTRE FRANCE PUB
 Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES
 04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Le **DIVERTO** de votre quotidien de ce **dimanche 23 avril 2023** comporte un ou plusieurs encarts publicitaires, en fonction des éditions, liste ci-jointe :
Encarts DIVERTO Centre France :
 Creuse : mise sous papier « JUILLES VERTI LOISIRS »
 Corrèze : mise sous papier « MENUE CULTURE »
 Haute-Vienne : glissé « SIRMAD »

L'Auvergne TERRE DE CINÉMA

14€90
 132 pages



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX ET SUR WWW.CENTREFRANCEBOUTIQUE.FR

la boutique

En partenariat avec la région AURA **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Allier



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

COMMUNE DE VICHY

Je soussigné, Frédéric AGUILERA, Maire de la commune de Vichy

certifie que l’avis au public relatif au projet de permis d’aménager pour la restauration du parc des Sources et la rénovation de ses abords à Vichy soumis à évaluation environnementale

a été affiché le 30 mars 2023 dans la commune de Vichy notamment aux emplacements habituels à la porte de la mairie et sur le site, pendant toute la durée de l’enquête prescrite par la réglementation, soit jusqu’au 17 mai 2023.

Fait à Vichy,
Le 13 juin 2023



Frédéric AGUILERA
Maire de Vichy.

DURAS Stéphane 3 Ave Harpat. 03200 Vichy.

- Absolument opposé à l'abattage des arbres saïas. Questionnant sur la ressource hydrique dans un contexte global préoccupant nécessite de refaire les sols en prenant soin des systèmes racinaires des arbres.

Abattage pour replanter nécessaires gourmands en eau et qui aurait du mal à se développer à l'ombre de leurs grands congénères.

FILATOV Isabelle le 25 avril 2023.

Un grand nombre de riverains et vichysois se plaignent des nuisances auditives et olfactives de certains oiseaux - et notamment des contributeurs à cette enquête publique.

Or il faut souligner que le projet ne semble pas être une réponse à ces plaintes, puisque le Maire, semble-t-il, n'a pas tout essayé pour éloigner les espèces dont se plaignent les riverains.

Dans "C'est à Vichy" 1^{er} trimestre 2023, page 5, le Maire promet:

"Des moyens accrus et différentes actions vont ainsi être mis en place afin de limiter la présence des étourneaux et les nuisances qu'ils créent - changement

du mode d'ouvrage, recherche de
nouveaux dispositifs hors du parc, affarou-
chements variés et intensifiés...

le 28/4.

Il est nécessaire indispensable de faire une
bande cyclable double sens - à côté des galeries -
pour éviter que des cyclistes, circulent sous les galeries
et ou dans les files -

28/04/2023.

Le projet doit impérativement prendre en compte les impératifs
d'hygiène, de salubrité et lutter contre les nuisances sonores
dus à la présence de trop nombreux vélos sur un espace
limité.

La sécurité des piétons doit être assurée par le réfection des
voies piétonnières dans les galeries et voies transversales du parc.
La perspective entre l'ancien casino et le hall des sources est
un point positif pour mettre en valeur la richesse du patrimoine
vélossoirs. d'où l'importance de ce projet.

L'installation de caméras de vidéo surveillance permettant
de sécuriser cet espace.

Jean-Louis et Marie-Rose FIGUET

(l'aménagement de fontaines et de jets doit tenir
compte de l'écartement de la ressource en eau)

Ces aménagements risquent également d'attirer une
population qui ne verra dans le parc ainsi transformé
qu'un espace ludique).

Avis à propos de l'enquête publique concernant le dénommé par Mr le Maire de Vichy projet de "Renaissance du Parc Des Sources" de Vichy.

Les rôles, missions et engagements pris par les élus locaux concernant leur charge et les décisions à prendre pour l'administration, la bonne gestion et la prise en compte du bien être des riverains et des biens communs de la cité dont ils sont élus me paraît indispensable à rappeler dans le cadre de ce très ambitieux projet.

Plusieurs caractéristiques correspondent à ce site riche et varié comportant des monuments bâtis importants (palais des congrès, casino, hall des sources), des structures plus légères telles que la galerie promenoir et les kiosques, situés au sein de l'ensemble original végétal ancien et sa canopée de grande qualité.

Ces patrimoines exceptionnels et de grande beauté nécessitent de les restaurer avec le plus grand soin car leur singularité, les décors art nouveau, l'organisation de l'espace et les dispositions pertinentes des uns par rapport aux autres confèrent au charme désuet et sensible qui en émanent, et en font un lieu exceptionnel de beauté, de santé, de richesse tant naturelle qu' architecturale et thermale.

Rafraîchir les couleurs, réparer et renforcer certains dégâts causés par le temps et le manque d'entretien dans lequel la compagnie fermière a tenu cet espace, sont indispensables, toutefois il est également nécessaire de prendre en compte les contraintes actuelles de ce site et de ce territoire.

Le sol, les allées :

Certains endroits du sol du parc sont bien abîmés, instables et peuvent représenter des risque de chute. Il est donc indispensable de le rendre sans aspérités afin de sécuriser le passage des promeneurs divers. Cela me semble une priorité en intégrant les déplacements de personnes en fauteuil roulant, celles ayant des difficultés à se déplacer (cannes...) afin que chacun puisse profiter tranquillement de ce parc. Je ne sais pas si une réglementation est prévue concernant les trottinettes, vélos, rollers etc...Mais c'est à prévoir dès départ.

Les pieds des arbres nécessitent d'avoir une surface de terre suffisamment grande (4 mètres de carré autour) protégée des piétinements qui tassent la terre et ne permettent plus les infiltrations d'eau et rendent la terre stérile.

Les arbres :

La richesse vivante arborée et exceptionnelle de ce parc a déjà donné lieu à plusieurs questions par le GNSA national et local auquel je souscris entièrement. Les services de la mairie nous ont fourni les diagnostics phytosanitaires des arbres qui indiquent que la grande majorité d'entre eux sont en état de santé correct. Ceux qui devaient être coupés l'ont été à

l'automne et il en reste quelques uns nécessitant un suivi attentif.

A la lecture de ces bons résultats, une proposition a été envoyée à Monsieur le Maire suggérant de restaurer ce parc TOUT EN CONSERVANT CES MAGNIFIQUES ARBRES ; Les arbres ne sont pas du mobilier urbain et doivent être traités en conséquences, ils nous rendent à nous humains des services gratuites d'une valeur inestimable puisqu'ils captent le CO2 dans l'air, produisent de l'oxygène indispensable à notre vie sur cette planète, et leur taille imposante leur permet de nous offrir la protection bienveillante de leur canopée constituée de grandes feuilles qui produisent un ombrage et un îlot de fraîcheur dont les impact vont jusqu'à Lyon selon les spécialistes.

Vu l'évolution du climat ainsi que le nombre, et l'ampleur des canicules, IL EST INDISPENSABLE ces atouts singuliers de ce parc en conservant ces grands arbres en bonne santé. ABATTRE CES TRES GRANDS ARBRES EST NON SEULEMENT UNE ABERRATION MAIS EST UNE ATTEINTE A UN BIEN COMMUN ET VA A L' ENCONTRE DU BIEN-ETRE ET DE LA SANTE DES CONCITOYENS ET DES PERSONNES FREQUENTANT CE PARC.

Les avis défavorables de la MRAE et du CNPN ainsi que les suggestions de la FNE Allier sont à prendre en compte et à intégrer à ce projet de parc afin de s'assurer en particulier du maintien de ces très beaux arbres en bonne santé au sein du parc.

L'eau :

ce projet prévoit de créer onze jets d'eau pour symboliser l'appartenance de Vichy aux prestigieuses villes thermales ayant le label UNESCO pour leur patrimoine thermal.

Compte tenu de ce qui est indiqué ci-dessus concernant les épisodes de canicule, ainsi que les indispensables restrictions des usages de l'eau pris depuis plusieurs années dans le département et dans de nombreux autres départements en métropole, vouloir créer des fontaines paraît un contre sens et relever d'un comportement irresponsable !

Au mois dernier le niveau des nappes phréatiques étaient à une niveau de 80% inférieur à celui habituellement à la même période !

NE PAS TENIR COMPTE DE CES REALITES EST IRRESPONSABLE !

IL FAUT ABSOLUMENT ADAPTER CE PROJET AFIN DE PROTEGER TOUT CE QUI PEUT RESERVER DE L'EAU POUR LES USAGES DOMESTIQUES, ET LES JARDINS LORSQU'IL S'AGIT DE POTAGER OU ALIMENTAIRES, GARDER LES GRANDS ARBRES QUI EUX AUSSI NOUS PROTEGENT ET PROTEGENT LA VIE !

J'espère que la raison l'emportera et saura éviter le risque de voir Vichy envahi de touristes comme d'autres villes ayant un label UNESCO telles qu'Amsterdam obligée de restreindre le nombre de touristes accueillis pour limiter les dégâts et nuisances qu'ils entraînent par leur nombre.

Dans ce cas, seuls les commerçants les plus aisés pourront rester dans Vichy et nombre de plus petits magasins et boutiques risquent fort d'être remplacés par des enseignes qui feront ressembler cette si jolie ville à des lieux identiques dont le but unique est de faire dépenser aux touristes leur argent. Une gentrification est aussi à craindre avec l'augmentation des loyers et des baux commerciaux, repoussant les habitants à l'extérieur, ceux qui font l'âme de Vichy et sont installés pour certains depuis plusieurs générations et sont de vrais Vichyssois. L'attrait de Vichy réside aussi dans sa taille et le nombre raisonnable d'habitants ainsi que dans la mixité des résidents, pour la tranquillité qui y règne, le plaisir de découvrir des petits commerces proposant des produits de qualité contrairement à la plupart des boutiques de chaînes internationales qui vendent partout la même chose et n'ont rien d'original ni d'authentique.

J'ose espérer que la municipalité et le Maire de Vichy prendront en compte ces éléments importants pour le présent et surtout le futur de cette ville extraordinaire et sauront conserver toutes ses richesses actuelles et son charme inégalé.

Vichy le 4 mai 2023

Vendredi 12 Mai 2023

L'eau est enjeu majeur et les zones d'expansion des crues ainsi que les zones humides.

En 2016 je parlais dans les enquêtes publiques de la sécheresse, et que certains priaient pleurer les dieux pour qu'il pleuve.

Aujourd'hui en 2023, je parle des crues centennales, celles qui véhiculent 4 500 m³/s sur Vichy voire 7 200 m³/s sur Ouziers d'après M. Christian Guinard, naturaliste.

Ce Parc nécessite certes une reprise et une belle restauration; la biodiversité qui peut s'apparenter aux bouillons de la Tour Eiffel d'après Bruno David (du INHN) cette biodiversité ne doit pas être détruite sur des travaux non finalisés, non étayés, des travaux auront lieu tous les ans pour soustraire une quinzaine d'arbres - sur quelle étude? - Aucune enquête publique pour ces futurs travaux qui pourraient ou pas détruire la biodiversité - Qui sont les garants de la Convention Aarhus?

Un autre questionnement porte sur les fontaines qui vont consommer de l'énergie, exiger un traitement des eaux - Peut être qu'une végétalisation plus adaptée avec la prise en compte des canopées telles que prévue par l'INRAE peut se justifier et serait porteur de fraîcheur.

La couleur du sol n'est pas notée; elle a des conséquences sur l'élevation des températures, par exemple un sol blanc renvoie plus de chaleur alors qu'une prairie absorbe la chaleur - les prunes calciques sont souhaitables.

Merci de protéger la faune: Verdiers mésanges --- et d'équilibrer les espèces par des hauteurs variées

Mme Annie MEUNIER 8 rue de la source de l'hôpital 03200 VICHY

Enquête publique restauration du parc des sources

En préambule, je trouve que la peinture blanche de la galerie est assez quelconque par rapport aux 2 couleurs précédentes, blanc cassé et vert qui mettaient en relief les ornements.

Journal " c'est à VICHY " : "le patrimoine arboré présente un mauvais état sanitaire": est-ce un argument trouvé pour justifier l'abattage de certaines d'arbres ?

Le rapport de l'ONF 2020 indique que 93% sont en bon état, (13 arbres malades abattus), le rapport de l'APE-GECAO 2022 le confirme (16 arbres malades abattus). Le risque éventuel de dégradation serait consécutif aux travaux

Un arbre étant un être vivant, je ne peux adhérer à cette vision d'abattage pour modifier un site. De plus, abattre des arbres pour élargir l'allée centrale de 6 mètres !!!! Pensez au jardin des Tuileries à PARIS qui a subi cela, 92 arbres ont été replantés dans l'allée centrale.... Qui va déambuler dans cette large allée ? Le parc est pratiquement vide une bonne partie de l'année; quelques mois de passages au printemps et été par les curistes ,touristes , sportifs.

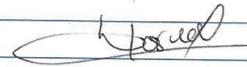
Ce projet me semble démesuré pour le coeur de la ville (25000 habitants), et, peut-être au détriment d'autres quartiers qui auraient besoin d'agréments : place de la poste, place Espinat ..

Il faut constater que bien des villes transforment leur quartier central sur un même modèle, uniformité qui détruit le charme personnel de chaque ville.

le 12 mai 2023

Mathie Charney Guillaumet - Dm. De Musset
9, Blvd. de la Mutualité - VICHY
15 MAI 2023

Je suis tout à fait d'accord pour la réalisation de travaux,
pour la réhabilitation de ce parc qui n'a pas été entretenu.
Ce projet a été étudié et je fais entière confiance à cette
étude et aux personnes qui s'en sont chargées.
AVIS TRÈS FAVORABLE et d'avance merci à notre MAIRE.

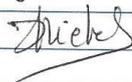


Jacques NADAUD
55 av. Pommet, L'Hautepierre de Seigne

Avis très favorable pour ce beau projet attendu depuis
si longtemps.



Michel Danielle. Vichy.

Favorable +++ 

M. Monnier Claude
22, rue notre Dame des Prés
03300 Cusset
☎ 0682265316

M. l'enquêteur
Enquêteur publique
Parc des sources

Le projet Renaissance du cœur thermal ainsi que la mise en valeur du thermalisme en général et du patrimoine de Vichy impactent forcément la restauration du «parc des sources ».Il faut donc être vigilant à ce que le côté « vitrine », important certes pour l'attractivité de la ville et ses antennes 5G, ne supplante pas le soucis de préservation de l'environnement (faune, avifaune, voir les analyses réalisées par Ecologia et Biothèque) et veiller à ce que les règles de la circulation et l'application des normes existantes n' entraînent pas plus d'artificialisation.L' évaluation du sujet des chauves souris n'a apparemment pas été réalisé et devra être pris en compte.

Le projet prévoit, en effet, l'abattage de 180 arbres dont 93 jugés « malades » et 93 « sains » En ce qui concerne les structures existantes (promenoirs ou galerie) quelques arbres par l'imbrication de leurs racines provoquent oui un soulèvement des sols et des conduits d'eau, aussi les chutes de brindilles, feuilles et autres vestiges sur les toits exigent un entretien très régulier....

En ce qui concerne la grande allée, leur abattage est justifié pour un élargissement de l'allée visant à établir une perspective nouvelle et un prolongement esthétique. Or en ces temps de changement climatique et de sécheresse, est-il bon de supprimer drastiquement des îlots de fraîcheur ?

Qu'en est -il aussi des arbres à proximité de la future pépinière ? Ce point ne me parait pas abordé. D'autre part les variétés d'arbres qui vont être replantées doivent impérativement tenir compte de la sécheresse occasionnée par le changement climatique donc nécessiter peu d'arrosage et être de croissance rapide afin d'assurer le plus tôt possible un ombrage satisfaisant dans les allées .A propos de la canopée, les images diffusées au grand public après la suppression des arbres ne donnant pas une vision réaliste de l'évolution, entretient à mon avis la confusion.

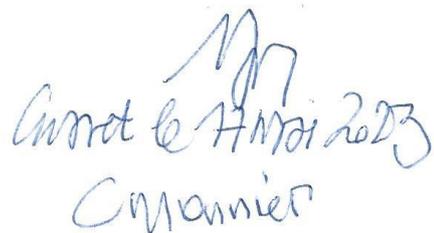
Un paramètre doit aussi être pris en compte, c'est le pouvoir allergisant (problème de santé publique) des espèces plantées et autres arbres et arbustes à fleurs...Le réchauffement climatique favorisant des floraisons de plus en plus précoces et de plus en plus longues.

Un point me parait néanmoins positif, le fait que le « parc des sources » ne soit plus traversé par les voitures, la rue du casino devenant piétonne créant une unité.

Une bonne idée la suppression de la couronne d'arbres autour du kiosque ? Et l'acoustique alors que deviendra-t'elle

Qu'en sera-t-il de la mise en valeur des découvertes archéologiques du « fer à cheval » et de la source de l'hôpital ?. Le miroir d'eau cèdera-t-il la place à une vitre, révélant ses vestiges au combien patrimoniaux?

Vous comprendrez que pour toutes ces raisons évoquées je sois contre ce projet. En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien consacrer à la lecture de mes remarques sur un sujet « clivant »


Claude Monnier
7 Mai 2023